



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 18 avril 2019

Tirage au sort pour la zone n° 5201 – Ancenis

Le 18 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 5201 – Ancenis, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, second secrétaire ;
- M. Cyril ROLLET, rapporteur de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Marie-Christine LARCHER, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- M. François BEHMOIRAS, magistrat judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

AD CR 1 AC
TDB FB

La séance a débuté le 18 Avril 2019 à heures ^M...⁵⁰.

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté¹⁵ bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

-²⁵ demandes de création d'offices enregistrées.
-¹⁰ demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 -⁰ demandes surnuméraires ;
 -⁹ demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 -¹ demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

^{CR}
Lb AL 2
TB FB

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

AB 14 3 CR
TB FB

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
5201	00051771	01/02/2019 14:01:22.650252	1
5201	00053012	01/02/2019 14:02:36.425124	15
5201	00053115	01/02/2019 14:02:42.945977	8
5201	00054560	01/02/2019 14:04:38.553006	7
5201	00054580	01/02/2019 14:04:40.091933	9
5201	00055938	01/02/2019 14:07:18.626270	2
5201	00056764	01/02/2019 14:09:19.481545	14
5201	00057756	01/02/2019 14:12:14.985052	3
5201	00058022	01/02/2019 14:13:08.233717	4
5201	00058108	01/02/2019 14:13:29.088505	6
5201	00061416	01/02/2019 14:37:12.487468	10
5201	00066793	01/02/2019 17:48:38.206734	13
5201	00068232	01/02/2019 19:25:10.395874	11
5201	00070574	01/02/2019 22:26:35.290802	12
5201	00073935	02/02/2019 13:44:43.099735	5

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

concordance ok

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

rien

La séance a été levée le 18 avril 2019 à heures

*

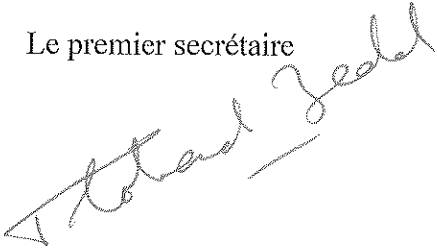
* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

AS 14 5 CR
TB FB

Paris, le 19 mai 2019

Le premier secrétaire

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Lotard Zedl', written diagonally across the page.

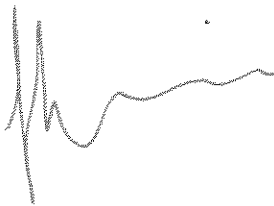
Le second secrétaire

Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence

A handwritten signature in cursive script, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.A handwritten signature in cursive script, consisting of a large, stylized 'S' shape followed by a horizontal line.

Le représentant du Conseil
supérieur du notariat

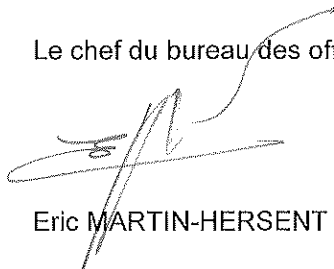
Le magistrat

A handwritten signature in cursive script, starting with a vertical line and followed by a series of horizontal and curved strokes.A handwritten signature in cursive script, starting with a large, stylized 'M' and followed by several loops and a horizontal line.

Zone 5201 - Ancenis
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
État néant				

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

17 AVR. 2019

Zone 5201 - Ancenis

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:02:53.853008	53267	29 mars 2019	5201
01/02/2019 à 14:03:15.579261	53566	8 avril 2019	5201
01/02/2019 à 14:03:27.093977	53720	16 mars 2019	5201
01/02/2019 à 14:04:22.401415	54384	29 mars 2019	5201
01/02/2019 à 14:11:13.852776	57426	27 mars 2019	5201
01/02/2019 à 14:12:12.582576	57741	26 mars 2019	5201
01/02/2019 à 22:44:37.808199	70751	29 mars 2019	5201
02/02/2019 à 03:00:31.870970	71568	30 mars 2019	5201
02/02/2019 à 08:18:33.349364	71935	30 mars 2019	5201

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

17 AVR. 2019

Zone 5201 - Ancenis

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
02/02/2019 à 10:00:33.390561	72357	5201	51

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

17 AVR. 2019